

Fiche Thématique

Don-Réemploi-Réparation



Les activités de don, réparation, réemploi permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés et de ce fait de réduire leur empreinte environnementale.

Les objectifs réglementaires de réduction de déchets de la loi TECV sont réaffirmés dans la feuille de route économie circulaire de 2018 qui souhaite « renforcer l'offre des acteurs du réemploi et de la réparation ». Au-delà du détournement de déchets, les effets positifs du réemploi sur la sensibilisation et sur l'emploi légitiment les collectivités dans leur rôle d'animatrices ou facilitatrices de ces activités créatrices de valeur ajoutée et de qualification.

Objectifs : Dans le cadre de son rôle sur la prévention (pilotage d'un PLPDMA), la collectivité va contribuer à développer la pratique du don, de la réparation et du réemploi sur le territoire.

Cadrage ADEME

Rappel du cadre attendu pour répondre à Accélérateur de transitions :

- Sur la thématique : temps dédié ½ à 1 Equivalent Temps Plein (1 seule personne) en fonction de l'organisation interne de la collectivité sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Association indispensable de l'ADEME au recrutement
- Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ne pourra être traitée par cette personne.

Missions

Développer la pratique du don, de la réparation et du réemploi sur le territoire, du diagnostic des gisements, des différents produits/matériaux, et de leur mobilisation jusqu'à leur réemploi dans différentes filières.

Il s'agira pour le (la) chargé (e) de mission

- d'établir le diagnostic du territoire en terme d'activité sur le don, le réemploi et la réparation (fabricants, distributeurs, acteurs de l'ESS, réparateurs, ...) ou de flux de déchets à détourner. Une attention particulière pourra être donnée aux déchets du BTP
- d'impulser une dynamique auprès des élus pour qu'ils intègrent les enjeux et participent activement au projet,
- d'animer la mobilisation des acteurs, d'être l'interface entre les partenaires techniques et financiers, les éco-organismes, ...
- de définir un programme d'actions partenarial crédible et atteignable en tenant compte des actions déjà menées sur le territoire, intégré au PLPDMA,
- de mettre en valeur et en cohérence les actions menées à l'échelle du territoire et intégrées à des programmes existants : PCAET, ...
- de participer à des colloques avec témoignages sur l'expérience de la collectivité,
- d'organiser des visites du territoire pour des demandes extérieures,
- d'animer et d'évaluer le programme d'actions.

De plus, il animera les comités techniques et de pilotage « réemploi », regroupant les différents acteurs concernés du territoire, l'ADEME et la Région, pour rendre compte des actions menées et les adapter aux besoins.

Exemples d'actions :

- Développer l'offre sur le territoire en produits de Seconde vie
- Développer et pérenniser l'activité « recyclerie » sur le territoire
- Développer la demande en produits d'occasion pour toutes les cibles
- Mettre en place une charte des vide greniers
- Sensibiliser et accompagner les entreprises au réemploi et à la réutilisation
- Mettre en place une charte des bonnes pratiques pour les vide-greniers
- Mettre en place un réseau de la réparation
- Développer et promouvoir le label répar'acteurs
- Créer une plateforme de la réparation sur le territoire
- Mettre en place un atelier d'autoréparation

Gouvernance et cadre de travail attendu

Si le poste est dédié à cette thématique, le(la) chargé(e) de mission sera intégré(e) au service environnement ou déchets de la collectivité. Un élu référent sera désigné. Le chargé de mission sera en lien direct avec cet élu.

Sinon, le poste pourra être rattaché à la direction des services, ou – a minima – il sera rédigé une lettre de mission cadrant le travail transversal d'animation et de coordination Climat-Air-Energie-Economie Circulaire, nécessaire au pilotage du référentiel de transition écologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Pour aller plus loin

- <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/reemploi-reutilisation>
- <https://www.optigede.ademe.fr/opter-reemploi-reutilisation-en-savoir-plus>
- <https://www.optigede.ademe.fr/opter-reemploi-reutilisation-outils-methodologiques>